

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Strasbourg (67000)

La convention d'occupation signée le 28 juillet 2022 entre SNCF Gares & Connexions et CONCESSIONS GARES FRANCE pour une durée de sept ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial liés à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n°3 signé en date du 18 mars 2025.

« Sandwicherie premium intégrant une offre de produits régionaux »

Cet avenant, dont l'objet est d'accorder un abattement de redevance en raison de contraintes travaux rencontrées par l'Occupant peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.